

Le Conseil Municipal est convoqué le 31 août 2010 à 18 h 00 à la Mairie

Ordre du Jour : Subvention FDE : choix projets – choix des entreprises – Choix des entreprises mises au normes électriques aux écoles – convention Meshnet – subvention ASCL Tennis - Questions diverses

Présidence : Eric TORREILLES

Présents : M. Mme Carrasco Sylvie, Fernandes Annie, Fesquet Pascal, Fossat Martine, Fraisse Bruno, Jacquet Jean, Linsolas Anne, Saint Pierre Eric, Talagrand Philippe, Trillon Christian, , Weiss David,

Excusés : Astier Jean Louis , Aubrun Maryline, Gosse Frédéric,

Secrétaire : Eric Saint Pierre

Compte rendu affiché le 31.08.2010

La séance est ouverte à 18 h 00

Mr le Maire donne le compte rendu de la dernière séance.

Le procès verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité.

Fonds Départemental d'Equipement : Choix des projets : Monsieur le Maire rappelle au Conseil , les éléments du dossier évoqués lors du précédent conseil municipal : dans le cadre du Fonds Départemental d'Equipement alloué par le Conseil Général, la somme de 68 000 € a été attribuée à la Commune de Lézan pour le projet initialement déposé de création d'une salle de classe et d'un centre de Loisirs qui s'élevait à 250 000.00 € HT..

A ce jour ce projet étant mal adapté aux besoins de la commune et compte tenu de son coût, a été abandonné.

En accord avec les services compétents du Conseil Général, le Maire informe le Conseil qu'il y aura lieu d'établir un avenant au Contrat territorial Départemental 2009/2011 pour la prise en compte des nouveaux projet et l'octroi de la subvention correspondante.

Il convenait de faire évaluer certains projets afin de pouvoir délibérer.

Concernant le projet de la création d'une médiathèque dans le local qui devait être loué par la commune à Mme FESQUET Micheline, ancien café du midi, il s'avère que la réalisation de ce projet est fortement compromise pour plusieurs raisons :

- les architectes contactés évaluent la réhabilitation et la mise aux normes pour un établissement recevant du public (ERP) 1200 € le m2, minimum.
- Mr CASTANO, Sapeur Pompier, responsable du contrôle des E.R.P, a indiqué quelques prescriptions indispensables pour la mise aux normes : réfection des plafonds, mise aux normes électriques, problème des vitres de la véranda qui sur enchérissent le coût des travaux de réhabilitation.
- Avis de la BDP très réservé.
- Les subventions ne seront pas allouées sur un bâtiment qui n'appartient pas à la commune.

En conclusion, Mr le Maire indique que les travaux pourraient être menés à bien mais sous condition d'un investissement très conséquent et sans subvention possible.

Mr le Maire demande que le conseil se prononce sur le maintient ou non de ce projet.

Le conseil après avoir délibéré décide à l'unanimité d'abandonner le projet de location du local cadastré section AL N° 586 , sis Place du château, appartenant aux consorts FESQUET pour création d'une médiathèque qui s'avère trop coûteux pour la commune et pour lequel il ne semble pas possible de percevoir de subvention.

Martine FOSSAT demande , vu que le projet de création d'une médiathèque est abandonné, si la bibliothèque sera rénovée. Après débats, le conseil considère que les travaux de réfection de peinture et aménagement divers sont réalisables par le personnel communal (travaux en régie) ultérieurement.

Mr le Maire présente les différents projets qui pourraient être présentés dans le cadre du FDE à savoir :

- Mise en valeur du temple et de ses abords
- Aménagement des jardins du foyer
- Aménagement du Parc du Château

Pour la mise en valeur du temple : des devis approximatifs ont été demandés :

Eclairage du Temple :.....	10 227.00 €
Aménagement des abords :	11 322.00 €
Eclairage du Puits :	1 250.00 €

	22 799.00 €

Aménagement des jardins du foyer :	
Eclairage Public :	30 809.00 €
Aménagement Parking et réfection jeux de boules	12 647.00 €

	43 456. 00 €

Aménagement du Parc du Château
 Première tranche des travaux d'aménagement du Parc du Château
 qui s'élèverait à70 000.00 € HT.

Des cabinets d'études vont être contactés pour conseils.
 Des demandes de subvention seront demandées auprès de la région et l'Etat également.

Le conseil après avoir délibéré décide à l'unanimité de :

- Ne pas donner suite au projet de création d'une salle de classe et d'un centre de loisirs.
- Substituer, pour le Fonds départemental d'équipement, en lieu et place du projet de salle de classe et d'un centre de loisirs., les trois projets suivants :

Mise en valeur du temple :	22 800.00 € HT
Aménagement des jardins du foyer :	43 500.00 € HT
Première tranche des travaux d'aménagement du Parc du Château	70 000.00 € HT.

Soit un total de	136 300.00 € HT
- Autorise Mr le Maire à signer tous avenants et pièces à intervenir

Choix des entreprises pour mise aux normes électriques aux écoles :

Mr le Maire rappelle que suite au rapport établi par la SOCOTEC concernant les installations électriques des écoles, des travaux étaient nécessaires pour la mise aux normes de sécurité des bâtiments scolaires .

Trois entreprises ont été consultées :

- Entreprise Vetsel :	10 352.36 € .TTC
- Callangelec :	10 271.01 € TTC
- Païta :	8 552.60 € TTC

Frédéric Gosse a étudié les devis et a indiqué qu'ils étaient tout a fait conformes aux demandes .

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la société moins disante, Païta pour un montant de 7151.00 € HT soit 8552.60 € TTC.

Convention MESHNET : Eric Saint Pierre rappelle que la société MESHNETT dessert l'internet hertzien haut débit couvre en quasi totalité le territoire de la commune de Lézan en accord avec Le Pays des Cévennes. Déjà dix sept lézannais qui ne pouvaient avoir internet ont pu accéder à l'adsl grâce à ce système. Toute connexion sur ce réseau n'est possible que sur les émetteurs déjà déployés sur les communes limitrophes, telle que Anduze, Tornac ou Canaules

Cette société sollicite donc la commune pour la pose d'un émetteur sur un pylône d'éclairage du stade afin d'assurer la desserte des zones d'ombre et renforcer les autres secteurs non desservis.

Le cabinet VERITAS a réalisé une étude sur les éventuels risques sanitaires de ces installations. Il en ressort que les mesures prises démontrent que les ondes émises par les émetteurs restent bien un dessous des seuils maxi de la norme. Le rapport est consultable en mairie.

Le relais sera implanté assez loin des habitations. Les travaux sont à la charge complète de Meshnet.

Le conseil après avoir délibéré donne à l'unanimité son accord sur l'implantation d'un relais internet hertzien sur un poteau d'éclairage public au stade. Il autorise Mr le Maire à signer toutes pièces nécessaires ou à intervenir.

Subvention ASCL Tennis

Mr le Maire rappelle que la subvention exceptionnelle à l'ASCL Tennis n'avait pas été allouée car il était nécessaire d'obtenir de plus amples informations concernant le fonctionnement de cette section de l'ascl et sur la demande de subvention effectuée auprès de la CCAA détentrice de la compétence Sport .

Renseignements, pris, Eric Saint Pierre informe le conseil que la CCAA avait opté pour l'octroi de subventions aux écoles plus importantes. L'ASCL Tennis de Lézan est considéré comme une « petite école ».

L'Ascl Tennis de Lézan comptait sur cette subvention pour pouvoir régler les cours du troisième trimestre dispensés par un professeur diplômé. Les frais s'élèvent à 750 € .

Eric St Pierre indique qu'il serait dommage que l'école de tennis ne puisse continuer à Lézan car il y a une forte demande. Sur la saison 2009-2010, 22 enfants ont fréquenté cette école.

Pour 2011, un dossier complet de demande de subvention de l'école de Tennis de Lézan va être présenté à la commission sport de la CCAA.

Cependant pour l'année en cours , l'ASCL section tennis demande l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour le règlement des cours du troisième trimestre du professeur de Tennis.

Le conseil après avoir délibéré décidé d'octroyer une subvention de 750 € à L'ASCL au titre de l'année 2009-2010.

Questions Diverses :

Emprunt au Crédit Agricole :

Mr le Maire informe le conseil que le Crédit Agricole Languedoc, établissement bancaire retenu , car moins disant lors du conseil municipal en date du 16 juillet 2010 au taux de 3.55 %.

Le crédit agricole a tenu à nous faire bénéficier de la baisse des taux entre la date du conseil municipal et la date de l'élaboration des contrats définitifs de prêts au taux de 3.30 %.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de changement de taux du crédit agricole du Languedoc et en rappelle les termes (seuls le taux change , les autres termes de la proposition initiale restent inchangés) :

- Attribution d'un prêt à taux fixe et à amortissement accéléré , d'un montant de 400 000 € au taux actuariel de 3.50 % l'an, remboursable en 30 échéances annuelles constantes de 21 877.61 € sauf pour la première échéance qui interviendra 90 jours après la mise à disposition des fonds. Le profil d'amortissement particulier de ce prêt permet de faire ressortir en taux équivalent de **3.30 %** .
- Prends l'engagement , au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget , les sommes nécessaires au remboursement des échéances.
- Donne pouvoir à Mr le Maire de signer le contrat de prêt à intervenir entre la Caisse Régionale du Crédit Agricole et la Commune et toutes pièces nécessaires à intervenir.
- Deux tableaux d'amortissement seront élaborés : 100 000 € seront affecté sur le budget M14, 300 000 € seront affecté sur le budget M49 , eau et assainissement..

Convention Syndicat Mixte D'électrification du Gard :

Philippe Talagrand informe le conseil que suite à la décision du conseil municipal concernant le transfert de la maîtrise d'ouvrage des réseaux de distribution d'énergie au SMDE à compter du 31 décembre 2010, la maîtrise d'ouvrage pour les travaux de renforcement du réseau électrique programme 2011, sera réalisée par le SMDE.

Ecole Numérique :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'éducation nationale décide de reconduire le programme d'équipement en matériels informatiques adaptés au programme de « l'école numérique » de nouvelles écoles communales. Il s'agit d'un meuble sur roulette renfermant des ordinateurs portables (entre 9 et 13), des périphériques et logiciels correspondants. Trois entreprises ont été consultées. Eric Saint Pierre a étudié les devis : les montants des devis sont identiques, au niveau du matériel , des garanties et des formations assurées. Les propositions respectent toutes les trois le cahier des charges imposé par l'éducation nationale.

Considérant que la société ORDYSIS a donné toute satisfaction dans deux communes voisines , qu'elle se trouve installée à proximité, le conseil retient cette proposition au prix de 11 250 € HT au cas où notre dossier serait retenu par l'éducation nationale et autorise Mr le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Annie Linsolas signale qu'une maman est étonnée d'avoir des fournitures scolaires à acheter. Mr le Maire et Mme FOSSAT indiquent qu'il en sera discuté en conseil d'écoles.

Eric Saint Pierre signale que l'encaissement tardif des chèques provoquent des problèmes financiers à certains parents . Il en sera discuté avec le secrétariat afin de satisfaire l'ensemble des parents.

CCAA :

micro crèche :

Les peintures ont été réalisées par l'entreprise Gentilhomme.

L'ouverture est prévue pour le 6 octobre 2010.

Les aménagements sont en cours

Cuvée des potiers du 23 octobre :

Un repas sera organisé ce jour là à la cave.

Des réunions pour l'organisation de cette journée sont prévues entre la CCAA, la Mairie de Lézan et la cave des vignerons de Lézan..